



# Volet Immobilisations du FDC - sous-volet Croissance 2025-2026

		Détailler Valider
A - Instructions	B - Renseignements sur l'organisation	C - Adresses de l'organisation
D - Renseignements sur la personne-re	E - Capacité organisationnelle et de l'éc	F - Renseignements sur le projet
G - Renseignements supplémentaires s	H - Renseignements sur le paiement de	I - Autre
J - Autres exigences concernant la dem	K - Résultats de la formation et mesure	L - Déclaration et signature

#### A - Instructions

Merci de votre intérêt à présenter une demande au volet relatif aux immobilisations du Fonds pour le développement des compétences (FDC), sous-volet Croissance.

Ce sous-volet appuie d'importants investissements en immobilisations pour construire de nouveaux centres de formation, moderniser les centres de formation existants ou convertir les installations existantes en centres de formation de pointe avec une conception et une technologie avancée. Cela comprend la construction de nouveaux bâtiments, la rénovation des installations, les réaménagements, les agrandissements, les conversions et les réparations.

La province de l'Ontario a conçu le volet Immobilisations du FDC pour les raisons suivantes :

Soutenir les propositions de projet d'immobilisations qui démontrent une diligence raisonnable, sont rentables, complètent le volet Formation du FDC et obtiennent des résultats mesurables:

Garantir la reddition de comptes dans l'utilisation des fonds publics et la transparence dans l'administration du financement accordé aux bénéficiaires retenus qui répondent aux critères de demandeur principal.

## Comment participer?

- 1. Pour déterminer si vous êtes un Demandeur admissible ou si votre projet est admissible à un financement, consultez la Ligne directrice du volet relatif aux immobilisations du FDC, sous-volet Croissance : Fonds pour le développement des compétences(gov.on.ca)
- 2. Les candidats sont tenus de remplir ce formulaire de demande et fournir les pièces jointes requises applicables. Veuillez noter que les ébauches de demande doivent être présentées dans les 6 mois suivant le début, sinon la demande sera close.
- 3. Un demandeur ne peut soumettre qu'une seule demande de financement par projet dans le cadre du volet Immobilisations du FDC. Cependant, les entités qui offrent des formations apparentées dans différents endroits ou qui répondent aux besoins de collectivités sensiblement différentes peuvent présenter des demandes séparées pour chaque projet admissible.
- 4. Toutes les demandes doivent être remplies par voie électronique et soumises dans Subventions Ontario. Les formulaires de demande numérisés ne seront pas acceptés.

Remplissez tous les champs obligatoires qui s'appliquent à votre proposition de projet. Ne pas remplir dûment ce formulaire pourrait entraîner l'incapacité d'analyser la demande et le refus du projet ou le rendre inadmissible.

La province peut, à sa discrétion, demander des documents justificatifs supplémentaires pour évaluer une demande dans le cadre du sousvolet Croissance du volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences.

## Comment vais-je savoir si ma demande a été reçue?

Une fois la demande remplie soumise, un accusé de réception automatique contenant un numéro de dossier sera envoyé à l'adresse courriel de la personne-ressource de l'organisme fournie.

## **Autres renseignements importants**

Les demandes seront acceptées de façon continue, sous réserve de la disponibilité des fonds. Les projets seront soumis à l'évaluation jusqu'à ce que le budget alloué soit épuisé.

Un demandeur peut consulter le site Web du volet Immobilisations du FDC pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de demande.

Toutes les propositions de projet d'immobilisations seront soigneusement examinées pour assurer le respect des critères d'admissibilité. La province communiquera avec le demandeur principal de l'équipe de projet si des éclaircissements sont nécessaires.

250925-19 Page 1 | 12

Veuillez noter que la Province de l'Ontario ne peut garantir le financement de tous les Demandeurs ni garantir que le montant total demandé sera accordé.

Les projets sélectionnés pour examen seront évalués et classés par ordre de priorité en fonction des exigences du programme, des critères d'évaluation et de la demande globale de financement dans le cadre de ce programme.

## B - Renseignements sur l'organisation

Cette section affiche les renseignements généraux sur votre communauté ou organisation, tels qu'ils ont été fournis lors du processus d'enregistrement à PTO. Veuillez vous assurer que ces renseignements sont exacts. Si des mises à jour sont nécessaires, veuillez vous connecter à votre compte PTO, sélectionner la carte de menu « Visionner/Mettre à jour une organisation » sur la page d'accueil, apporter les modifications nécessaires et télécharger à nouveau le formulaire de demande pour vous assurer que vos mises à jour sont bien enregistrées.

Pour davantage d'information, veuillez consulter : Comment visionner/mettre à jour une organisation.

## Renseignements sur l'organisation

Nom de l'organisation :

SAMPLE Operating Name

Nom légal de l'organisation (Nom légal tel qu'il figure dans vos renseignements auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC)) :

SAMPLE Legal Name

#### C - Adresses de l'organisation

Cette section affiche l'adresse de votre communauté ou organisation laquelle a été soumise lors du processus d'enregistrement à PTO. Veuillez-vous assurer que ces renseignements sont exacts. Si ces renseignements doivent être mis à jour, veuillez le faire en vous connectant à votre compte de PTO et en sélectionnant la carte de menu « Visionner/Mettre à jour une organisation » qui apparaît sur la page d'accueil et en téléchargeant à nouveau ce formulaire pour tenir compte des changements apportés dans le système de PTO.

Pour de plus amples renseignements, consultez le document sur : Comment visionner/mettre à jour une organisation.

Adresse professionnelle	
Numéro du logement	
Adresse 1:	Adresse 2 :
5775 Yonge Street	3rd floor
Ville:	Province :
Toronto	ON
Code postal :	Pays:
M2M4J1	Canada
Adresse postale	
Adresse 1:	Adresse 2 :
5775 Yonge Stret	3rd floor
Ville:	Province :
Toronto	ON
Code postal :	Pays:
M5A1V8	Canada

#### D - Renseignements sur la personne-ressource pour la demande

Il est possible de présenter une demande au nom d'un partenariat ou d'un consortium, s'il y a lieu, à condition qu'un seul organisme ou une seule entité soient désignés en tant que demandeur principal. Notons que chaque demandeur doit fournir à la Province les coordonnées d'une personne-ressource secondaire afin de garantir une communication efficace. S'il y a lieu, veuillez joindre une liste mentionnant les coordonnées de tous les partenaires organisationnels qui participent au projet d'immobilisations et à l'activité prévue de développement des compétences pendant la période d'utilisation prévue, en plus de préciser le rôle de chaque partenaire. (c.-à-d. agent de formation, services

250925-19 Page 2 | 12

consultatifs, lettres d'appui, etc.) De plus, veuillez préciser le nombre de signataires autorisés requis pour s'engager dans le cadre d'un contrat légal afin de nous assurer que nous avons le bon nombre lorsque les EPT sont exécutés.

Les personnes-ressources qui sont des signataires autorisés seront demandé de signer le formulaire numériquement dans la Section L.

			Supprimer		
Prénom : *	Nom:*				
Rôle: *	Primaire (uniquement le demandeur) :				
Titre de poste : *	Adresse de courriel : *				
Numéro de téléphone au travail : *	Numéro de cellulaire :				
Signataire autorisé :					
		Ajouter	Supprimer		
Prénom : *	Nom:*				
Rôle: *	Primaire (uniquement le demandeur) :				
Titre de poste : *	Adresse de courriel : *				
Numéro de téléphone au travail : *	Numéro de cellulaire :				
Signataire autorisé :					
E. Oanseité anne le charge le charge le maint					
E - Capacité organisationnelle et de l'équipe de projet					
Type de personne morale (sélectionnez le choix qui décrit le mieux votr	e organisation) *				
Site Web de l'organisme *					
Veuillez indiquer le nom et le titre de chaque membre de l'équipe de pro	pjet				
		Ajouter	Supprimer		
Nom *	Titre de poste : *				
Nom de l'organisation : *	les rôles et responsabilités *				
partenaire de formation en développement des compétences					
Veuillez résumer, sous forme d'une liste à puces, les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe de projet. *					
Veuillez indiquer l'organisation ou les organisations au sein de votre éq rendue possible grâce aux immobilisations. *	uipe de projet qui offrira l'activité de développe	ement des co	mpétences		

250925-19 Page 3 | 12

Veuillez fournir deux exemples de projets d'immobilisations achevés ou actuellement en cours qui permettent des activités de développement des compétences en rapport avec les objectifs du volet Immobilisations du FDC. *		
Veuillez démontrer en quoi l'expérience de prestation de formation de votre équipe de projet au cours des cinq (5) dernières années correspond aux objectifs du volet relatif aux immobilisations du FDC.  Veuillez consulter la Ligne directrice du volet relatif aux immobilisations du FDC. *		
veullez consulter la <u>Lighe directrice du voiet felatir aux infiniophisations du 1 DC</u> .		
Votre organisme a-t-il la capacité financière de construire le projet et de gérer les immobilisations pendant la période d'utilisation prévue de cinq ans? *		
Votre organisme peut-il obtenir ou contribuer aux 51 % restants des coûts admissibles totaux pour du projet d'immobilisations qui ne seront pas financés par le volet relatif aux immobilisations du FDC? *		
Êtes-vous actuellement propriétaire de l'installation (ou du terrain, dans le cas d'une nouvelle construction) qui fait l'objet du projet et, si oui,		
pouvez-vous fournir une preuve de propriété? *		
Dans le cas d'un bail, pouvez-vous fournir une preuve de bail avec des modalités qui (i) dépassent la période de construction proposée et la période d'utilisation prévue de cinq ans (la durée du projet) et (ii) démontrent le consentement du propriétaire à la mise en œuvre du projet d'immobilisations proposé? Si la preuve d'un bail n'est pas encore disponible, mais que vous avez l'intention de conclure un bail dans le cadre du projet proposé, vous devez présenter une convention de bail avant l'exécution de l'EPT. *		
Le bénéficiaire doit présenter une garantie d'exécution à la Province avant de recevoir le financement intégral. Veuillez cocher cette case pour confirmer que vous comprenez les obligations concernant la garantie d'exécution pour recevoir la majorité du financement, telles qu'énoncées dans la ligne directrice relative au volet Immobilisations du FDC - sous-volet Croissance. *		
E. Devesionements and a maint		
F - Renseignements sur le projet		
Titre du projet (limite de 30 caractères) *		
Veuillez fournir un résumé et une description d'ordre général du projet et de ses objectifs. *		
Veuillez fournir une description détaillée du type de préparation du site et des travaux de construction à effectuer. *		
Veuillez indiquer les préparatifs entrepris à ce jour, le cas échéant, pour veiller à ce que le site soit prêt. *		
Veuillez indiquer la surface utile nette estimée de l'ensemble du projet d'immobilisations (en pieds carrés) *		
Sur la surface utile nette totale estimée indiquée ci-dessus, quelle est la surface utile qui sera utilisée pour assurer la formation proposée (en pieds carrés)? Remarque : Pour que le projet soit admissible, il faut consacrer au moins 75 % de la surface utile de l'immobilisation aux activités de développement des compétences. Consultez la ligne directrice relative au volet Immobilisations du FDC - sous-volet Croissance pour plus de précisions sur les locaux destinés à la formation. *		
Si la surface utile est inférieure à 75 % de la surface utile nette estimée de l'ensemble du projet d'immobilisations (en pieds carrés), veuillez fournir une justification.		

250925-19 Page 4 | 12

Sur la surface utile nette totale estimée indiquée ci-dessus, quelle proportion ne sera pas utilisée pour assurer la formation proposée (en pieds carrés)? Veuillez noter que le financement au titre du sous-volet Croissance ne sera accordé que pour la partie de l'immobilisation servant à dispenser la formation. \*

Quel est le nombre et le type de locaux ou de salles qui devront être construits ou rénovés dans le cadre du projet d'immobilisations (p. ex. atelier, salle de classe, bureau), en précisant chaque local ou salle où les activités de développement des compétences seront menées? \*

Comment ces nouveaux locaux ou ces locaux améliorés soutiendront-ils les activités de développement des compétences?\*

Veuillez fournir des détails si vous avez soumis ou obtenu des permis de construction, de démolition, des approbations de plan d'aménagement ou d'autres permis requis pour élaborer et exécuter le projet. Les exemples pourraient inclure l'approbation de zonage appropriée, les permis de construire ou les évaluations environnementales, géotechniques et archéologiques, l'abattage d'arbres, le contrôle des sédiments et de l'érosion, l'occupation des routes, la signalisation, les services de chantier, etc. Veuillez préciser la ville ou la municipalité où vous avez demandé ou avez l'intention de demander des permis liés à ce projet. \*

Adresse du projet		Ajouter	Supprimer
Latitude du projet *	Longitude du projet *	•	
Région du projet *	Adresse du projet 1 *		
Code postal	Projet – Ville/municipalité *		
Type du projet d'immo	obilisations *		
			- +

Quel pourcentage du total des coûts admissibles, demandez-vous au volet Immobilisations du FDC? Remarque : Les demandeurs peuvent demander une contribution provinciale maximale de 49 %. \*

Quel est le total estimatif des coûts admissibles du projet? Les coûts admissibles sont définis dans la Ligne directrice du volet relatif aux immobilisations du FDC, sous-volet Croissance. \*

Si votre demande prévoit des coûts d'acquisition de terrains ou d'immeubles, confirmez-vous que le montant se limitera à 50 % de la contribution provinciale et sera conforme aux dispositions énoncées dans l'annexe pertinente de la <u>Ligne directrice du volet relatif aux</u> immobilisations du FDC?

Veuillez sélectionner S.O. si votre demande n'inclut pas l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment parmi les coûts admissibles.\*

Si votre demande prévoit une estimation des coûts administratifs dans votre budget, attestez-vous qu'elle respectera les exigences conformément à la <u>Ligne directrice du volet relatif aux immobilisations du FDC</u> (c.-à-d. pas plus de 5 % des autres catégories de coûts admissibles)? \*

Votre projet a-t-il engagé des coûts nécessaires et admissibles depuis le lancement du programme de volet d'immobilisation du FDC le 30 juin? Si oui, veuillez les préciser ici. Assurez-vous que tous les coûts sont inclus dans votre documentation sur les exigences supplémentaires relatives à la demande (3. Pièces justificatives des dépenses en immobilisations et 6. Sources et utilisations du financement). \*

250925-19 Page 5 | 12

Votre organisation atteste-t-elle que l'organisation ou l'équipe de projet assurera une contribution propre d'au moins 30 % du total des coûts admissibles pendant toute la période d'utilisation prévue de cinq ans. En outre, la contribution provinciale maximale ne dépassera pas 49 % du total des coûts admissibles, et aucun coût admissible ne sera remboursé plus d'une fois par des sources provinciales. Veuillez noter que la province conserve des droits de vérification en ce qui concerne le financement provenant d'autres niveaux de gouvernement et que le demandeur principal doit divulguer tous les fonds provinciaux, fédéraux et municipaux qu'il reçoit ou qu'il s'attend à recevoir. *
Avez-vous reçu ou prévoyez-vous recevoir du financement dans le cadre d'autres programmes de financement provinciaux ou auprès d'autres ordres de gouvernement? Si oui, veuillez en indiquer la source et le montant. *
Votre proposition d'investissement en capital et/ou d'activité de perfectionnement des compétences correspond-elle à l'objectif du volet relatif aux immobilisations du FDC? Veuillez justifier le lien avec l'objectif du volet du volet relatif aux immobilisations du FDC. Veuillez consulter la <u>Ligne directrice du volet relatif aux immobilisations du FDC</u> pour en savoir plus sur l'objectif du FDC. *
Indiquez la profession cible, y compris le code et le titre de la Classification nationale des professions (CNP) que votre projet d'immobilisations appuiera.  Veuillez consulter le <u>site Web du marché du travail de l'Ontario pour connaître</u> les <b>PRINCIPALES PROFESSIONS EN DEMANDE DANS</b> L'AVENIR EN ONTARIO définies comme des professions ayant une « bonne » perspective professionnelle ou une perspective professionnelle supérieure. *
Indiquez le ou les secteurs cibles en Ontario, y compris le code et le titre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), auxquels une formation ou des services seront ultimement fournis dans le cadre de votre activité de développement des compétences. Veuillez consulter le site Web du marché du travail de l'Ontario pour plus de renseignements. *
Énumérez tous les cours de formation qui seront offerts grâce à l'investissement en immobilisations. Pour chaque cours, précisez les ensembles de compétences que les stagiaires acquerront, la durée du cours ainsi que les certificats décernés ou soutenus. *
Votre projet d'immobilisations soutient-il la formation en apprentissage? *
Indiquez le groupe de participants du FDC cible visé par le développement des immobilisations.
(1) Les chercheurs d'emploi, les travailleurs titulaires qui risquent de perdre leur emploi, ou les travailleurs nécessaires pour combler la demande non satisfaite et les lacunes en matière de talents; et/ou
(2) Les chercheurs d'emploi qui font face à des obstacles plus importants à l'emploi
Si vous avez sélectionné la case (2) ci-dessus, veuillez indiquer les chercheurs d'emploi qui sont confrontés à des obstacles plus importants à l'emploi en particulier :
Quelle est la date prévue de début de la construction de votre projet d'immobilisations?  Le début de la construction est le début des activités de préparation du site (défrichement, nivellement, essouchement, etc.), outre la date de début indiquée sur un avis de projet et tout document connexe sur la santé et la sécurité à partager avec le ministère en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (Ontario). *
Quelle est la date prévue de l'achèvement substantiel des travaux de votre projet d'immobilisations à laquelle l'activité de développement des compétences commencera à être mise en œuvre? Le terme « achèvement substantiel » est défini au paragraphe 2(1) de la Loi sur la construction comme signifiant l'état du projet « substantiellement achevé » et les bénéficiaires doivent fournir un certificat d'achèvement substantiel délivré par un architecte désigné agréé et autorisé à exercer en Ontario par l'Ordre des architectes de l'Ontario (OAO). *
G - Renseignements supplémentaires sur le projet

250925-19 Page 6 | 12

Le projet ou les activités du projet risquent-ils d'entraîner des effets sur l'environnement sur le site ou hors site? Si oui, veuillez fournir des Prévoyez-vous que votre projet d'immobilisations comportera des activités visant à redresser, à modifier, à détourner ou à perturber le cours actuel d'une rivière, d'un ruisseau ou d'un cours d'eau, ou à modifier ou à perturber une zone humide? Si oui, veuillez fournir des précisions. Prévoyez-vous que les activités de votre projet d'immobilisations auront lieu dans une réserve des Premières Nations ou auront d'autres répercussions sur celle-ci? Si oui, veuillez fournir des précisions. \* Les activités du projet d'immobilisations auront-elles lieu sur des terres de la Couronne non concédées en concession ou auraient-elles une incidence sur celles-ci? Si oui, veuillez fournir des précisions. \* Existe-t-il un lieu de sépulture ou un cimetière connu sur le terrain ou à proximité du terrain ou de la zone du projet? Si oui, veuillez fournir des précisions. 7 La propriété ou la zone du projet a-t-elle été reconnue pour sa valeur patrimoniale? Si oui, veuillez fournir des précisions. L'ensemble de la propriété ou de la zone du projet a-t-il récemment subi des perturbations importantes et intenses? Si oui, veuillez fournir des précisions. \* Savez-vous si des découvertes archéologiques concernant des collectivités autochtones se trouvent sur le site proposé? Si oui, veuillez fournir Outre ce qui a pu être décrit dans vos réponses aux questions ci-dessus, savez-vous si le projet risque d'entraîner des répercussions sur les collectivités autochtones? Si oui, de quelle(s) collectivité(s) s'agit-il et quelles sont les incidences potentielles? \* Les trois questions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux organisations qui ont choisi l'option « municipalité » à la question « Type de personne morale » dans la section E - Capacité organisationnelle et de l'équipe de projet. Si vous représentez une municipalité, le projet proposé a-t-il été déterminé selon les activités du cycle de vie mises en priorité dans le plan de gestion des biens immobiliers de votre municipalité? Veuillez noter que cette question est posée à des fins de suivi interne et n'influe pas sur votre admissibilité au volet Immobilisations du FDC. Si vous avez choisi (i) à la question précédente, veuillez passer à la section suivante.

Si vous représentez une municipalité, indiquez en quelle année votre plan de gestion des biens immobiliers a été mis à jour pour la dernière fois?

Veuillez noter que cette question est posée à des fins de suivi interne et n'influe pas sur votre admissibilité au volet Immobilisations du FDC.

Si vous représentez une municipalité, votre plan de gestion des biens immobiliers est-il conforme au Règl. de l'Ont. 588/17 (tel qu'il est modifié par le Règl. de l'Ont. 193/21): Planification de la gestion des biens pour l'infrastructure municipale, pris en vertu de la Loi sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité?

Veuillez noter que cette question est posée à des fins de suivi interne et n'influe pas sur votre admissibilité au volet Immobilisations du FDC.

Si vous avez choisi (ii) à la question précédente, veuillez indiquer la date appropriée.

250925-19 Page 7 | 12

# H - Renseignements sur le paiement de la subvention

Si votre demande est retenue, ces renseignements seront utilisés pour effectuer les paiements.

La plupart des renseignements demandés dans cette section correspondent à des coordonnées et des renseignements de paiement extraits automatiquement de votre compte PTO, que vous avez indiqués lors de votre inscription. Si vous devez mettre à jour ces renseignements, vous devrez accéder au <u>système PTO</u> pour apporter des changements.

Adresse de paiement				
Nom de l'organisme bénéficiaire du paiement (	100 caractères maximun	n):*		
Adresse 1 : *	Adresse 2 :		Ville *	
Province *		Code postal *		
Mode de paiement : *				
Si vous avez choisi transfert électronique de	e fonds:			
(Pour en savoir plus et vous inscrire, consultez	Faire des affaires avec l	e gouvernement de l'On	tario.)	
I - Autre				
Êtes-vous ou avez-vous déjà été bénéficiaire d	u programme de formati	on du FDC? *		
Si oui, veuillez indiquer les programmes/projets	s pour lesquels vous ave	z obtenu un financement	t.	
Êtes-vous bénéficiaire du volet relatif aux immo	obilisations du FDC? *			
Dans l'affirmative, veuillez indiquer les projets p	oour lesquels vous avez	obtenu un financement		
Y a-t-il d'autres détails ou commentaires pertine	ents que vous aimeriez p	oartager concernant votre	e demande?	
J - Autres exigences concernant la dem	aanda			
Veuillez noter que les documents suivants sont consulter la ligne directrice relative au volet Imr de demande.  Avez-vous rempli et téléversé les documents re enregistrer le présent formulaire de demande et	obligatoires et doivent é mobilisations du FDC – s equis suivants dans PTO	ous-volet Croissance po dans le cadre de votre d	our plus de renseignements sur les conditions	
1. Rôles et responsabilités avec organigramme *				
2. Dessins de conception et spécifications de construction *				
3. Pièces justificatives des dépenses en imr	nobilisations (estimation	des coûts ou devis) *		
4. Démontrer le contrôle du bien du projet a	u cours de la durée du p	rojet *		
5. Sources et utilisations du financement (bu	udget de la période de co	onstruction) *		
6. Sources et utilisations du financement (bu	udget de la période de co	onstruction) *		
7. Plan de projet *				

250925-19 Page 8 | 12

8. Plan de gestion des risques *					
9. Trois années d'états financiers vérifiés *					
10. Lettre de recommandation de la banque émettrice *					
La province peut, à sa discrétion, demander des documents une demande dans le cadre du sous volet Croissance du vo					
K - Résultats de la formation et mesures de render	ner	nt			
Une fois que le projet d'immobilisations aura atteint un nivea bénéficiaires seront tenus de rendre compte des résultats de de développement des compétences qui seront mises en œ	e la	formation ou de	es principaux indica	teurs de rendement (P	•
Dans cette section, vous devez fournir des renseignements formation du projet d'immobilisations et les activités de déve			•		sur les résultats de la
Pilier 1: Couverture du programme					
Instructions relatives au volume de formation :					
• La <b>valeur de référence</b> correspond au nombre actuel de protre demande d'inscription au volet Immobilisations du FSC		onnes formées	par an. La date de	référence doit correspo	ondre à la date de
• Le <b>PIR</b> correspond au nombre supplémentaire de personn à la fin de la période d'utilisation prévue (cinq ans après l'ac		-		n immobilisations. La d	ate cible doit être fixée
• Par exemple, si un cours de 3 mois d'une capacité de 100 participants est dispensé quatre fois par an, le volume annuel de formation de référence actuel serait de 400 (100 x 4). Si le projet d'immobilisations permettra d'augmenter le volume de formation de 200 stagiaires par an, le PIR serait de 1 000 (200 x 5 ans).					
Déclaration de Résultat Le programme de formation permet de fournir des services la population cible dans la quantité prévue.	à	Nom de la mé Nombre de bé	trique néficiaires finaux s	ervis	
Unité de mesure nombre				nentaires formées au co e au projet d'immobilis	
Sources des données Rapport semestriel sur les  Fréquence de la collecte de données *	1	te de érence *	Valeur de référence *	Date cible *	Valeur cible *
PIR de la période d'utilisation prévue (sur une période de 5 ans après la construction)				l	l
Pilier 2: Coût de l'administration du programme					
Instructions relatives aux coûts administratifs :					
<ul> <li>La base de référence est le pourcentage des coûts budgé doit être la date à laquelle vous fait une demande au titre du</li> </ul>		•	•	ojet d'immobilisations.	La date de référence
• Le <b>PIR</b> est le pourcentage des coûts budgétés pour les coi d'achèvement substantiel de l'ouvrage.	ûts a	administratifs dı	ı projet d'immobilis	ations. La date cible do	oit être la date
Déclaration de Résultat Le programme offre une bonne optimisation des ressources					

250925-19 Page 9 | 12

pourcentage		Le montant coûts admir	Description Le montant des fonds du volet Immobilisations du FSC qui sera consacré aux coûts administratifs liés au projet d'immobilisations. Les coûts de valeur cible ne peuvent pas dépasser 5 % des autres catégories de coûts admissibles.			
Sources des données	Fréquence de la collecte de données *	Date de référence *	Valeur de référence *	Date cible *	Valeur cible *	
Rapports semestriels sur						
l'avancement des travaux de				ļ		
construction et les demandes						
de paiement pendant la						
période de construction.						

#### Pilier 3: Incidence du programme

## Instructions relatives à la capacité de formation :

- La base de référence correspond à votre capacité maximale actuelle quant au nombre de places de formation pour une période donnée. La date de référence doit être la date à laquelle vous faites une demande au titre du volet Immobilisations du FSC.
- Le PIR correspond à la capacité supplémentaire quant au nombre de places de formation pour une période donnée, possible grâce à l'investissement en immobilisations. La date cible du PIR doit être fixée à 12 mois après la date d'achèvement substantiel de l'ouvrage mentionnée ci dessus.
- Par exemple, si un cours de formation de 3 mois peut accueillir jusqu'à 100 personnes à la fois, sa capacité de formation de référence est de 100, même si ce cours est dispensé plusieurs fois par an. Si le projet d'immobilisations crée 50 places supplémentaires, portant la capacité totale de formation à 150 pour une période de formation donnée, le PIR sera alors de 50.

Déclaration de Résultat		Nom de la m	Nom de la métrique			
Créer ou améliorer des locaux	x physiques permettant	Capacité de	formation			
d'augmenter la capacité de fo	ormation et de renforcer l'offre	de	•			
main-d'œuvre pour les emplo	is dans les secteurs émergents	et				
en forte croissance de l'écono	omie ontarienne, ainsi que dans					
des secteurs clés						
Unité de mesure		Description				
		La capacité	maximale supplén	nentaire de personnes	s qui peuvent être formées	
		au cours d'u	ne période de fort	nation donnée à la su	ite du projet	
		d'immobilis	ations.			
Sources des données	Fréquence de la collecte de	Date de	Valeur de	Date cible *	Valeur cible *	
	données *	référence *	référence *			
Rapport semestriel sur les						
PIR de la période						
d'utilisation prévue (sur une						
période de 5 ans après la						
construction)						
Combien de personnes supp	lémentaires seront formées cl	naque année à la	suite du projet d'i	mmobilisations du FS	SC? Veuillez fournir une	

,	
Combien de personnes <b>supplémentaires</b> seront formées c ventilation du nombre total de volumes de formation supplé	haque année à la suite du projet d'immobilisations du FSC? Veuillez fournir une mentaires sur 5 ans que vous avez fournis ci-dessus :
Année 1 : *	
Année 2 : *	
Année 3 : *	
Année 4 : *	
Année 5 : *	

250925-19 Page 10 | 12

#### Groupes de participants au FSC :

À titre d'obligation de déclaration, les demandeurs doivent divulguer le volume annuel supplémentaire des inscriptions pour les groupes de participants du volet Immobilisations du FSC. Combien de personnes supplémentaires de chacun des groupes de participants au FSC que vous avez indiqués dans la section F ci-dessus seront formées chaque année à la suite du projet d'immobilisations du FSC? \*

#### Exemple de PIR :

À titre d'exemple supplémentaire illustrant la différence entre chaque indicateur mentionné ci-dessus, veuillez voir ci-dessous :

**Capacité de formation :** Un projet proposé permettra d'agrandir un centre de formation qui a une capacité de formation existante de 50 places par période de formation. Le projet d'immobilisations du FSC créera 50 places supplémentaires pour la formation physique, doublant ainsi la capacité de formation totale par période de formation à 100, ce qui appuiera la formation qui sera dispensée deux fois par année.

**Volume de formation :** Grâce à ces places de formation nouvellement créées (50 nouvelles places assurées deux fois par an), un total de 500 inscriptions supplémentaires de stagiaires sera offert au cours de la période d'utilisation prévue de 5 ans (100 par année).

**Groupes de participants au FSC**: Sur les 500 nouvelles inscriptions de stagiaires mentionnées ci-dessus, il est prévu qu'un ou plusieurs groupes de participants au volet Immobilisations du FSC participeront au programme de formation :

- 250 chercheurs d'emploi et/ou travailleurs titulaires qui risquent de perdre leur emploi.
- 250 chercheurs d'emploi qui sont confrontés à des obstacles plus élevés à l'emploi, soit :
  - o 100 femmes
  - o 100 Autochtones
  - o 50 jeunes.

## L - Déclaration et signature

Les demandeurs doivent se conformer au Code des droits de la personne de l'Ontario (le « Code ») et à toutes les autres lois applicables. Le non-respect de la lettre et de l'esprit du Code rendront le Demandeur inadmissible à une subvention, et, si une subvention est accordée, responsable de rembourser la subvention intégralement à la demande du ministère. Les demandeurs doivent savoir que les institutions du gouvernement de l'Ontario sont liées par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, L.R.O.1990, chap. F.31, telle que modifiée de temps à autre. Il est également important de noter que, conformément à cette Loi, tous les renseignements qui leur sont fournis dans le cadre de cette demande sont susceptibles d'être divulgués. Les demandeurs doivent être informés que les noms et adresses des organismes qui reçoivent des subventions, le montant des octrois de subvention et l'objet de l'octroi des subventions sont des informations rendues publiques.

## Déclaration

Par la présente, le demandeur certifie ce qui suit :

- a. les renseignements fournis pour appuyer la présente demande sont véridiques, exacts et complets à tous égards;
- b. le demandeur comprend que tout engagement de financement se fera au moyen d'une lettre d'approbation signée par le ministre responsable et en vertu des conditions figurant dans ladite lettre. Les conditions de financement pourraient comprendre l'exigence selon laquelle une entente de financement doit obliger le bénéficiaire du financement à rapporter comment le financement a été dépensé, de même que d'autres exigences de responsabilisation;
- c. le demandeur a lu et compris les renseignements fournis dans le formulaire de demande;
- d. le demandeur sait que les renseignements fournis dans la présente demande peuvent être utilisés pour l'évaluation de l'admissibilité de la demande de subvention et aux fins de la préparation de rapports statistiques;
- e. le demandeur comprend qu'il doit satisfaire au Code des droits de la personne de l'Ontario et à toute autre loi applicable;
- f. le demandeur comprend que les renseignements contenus dans cette demande ou fournis au ministère dans le cadre de cette subvention peuvent être divulgués en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée;
- g. le demandeur n'a pas manqué à ses engagements relativement à toute entente de subvention, de prêt ou de paiement de transfert qu'il a convenu avec tout ministère ou organisme du gouvernement de l'Ontario;
- h. je suis un signataire autorisé du demandeur.

250925-19 Page 11 | 12



250925-19 Page 12 | 12